

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 19 MAI 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9  
L'an deux mil vingt-cinq  
Le dix-neuf mai  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.  
Présents : 9  
Absents : 0  
Pouvoir :  
Votants : 9  
Date de la convocation : 13 mai 2025

**Présents** : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER, Pascale BURGAT.

**Absent** : Néant

**Secrétaire** : Marc BLANC

**Objet : Avenant au bail de chasse entre la Commune et l'ACCA d'Arvieux**

Monsieur le maire informe le conseil que le bail de chasse signé le 5 septembre 1994 entre la Commune et l'ACCA d'Arvieux, pour la période du 1er juin 1994 au 31 mai 2024, a été renouvelé tacitement pour la même période soit jusqu'au 31 mai 2054.

Il présente l'avenant au bail de chasse signé avec l'ACCA d'Arvieux le 23 septembre 1996 et explique que cet avenant contient des clauses en contradiction avec la réglementation nationale en vigueur sur les ACCA.

Monsieur le maire propose de signer un nouvel avenant qui supprime les éléments contradictoires.

**Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le renouvellement tacite du bail de chasse jusqu'au 31 mai 2054.
- **Approuve** l'avenant joint à la présente délibération.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Christian BLANC.

